

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS

L'an deux mil vingt-six et le cinq mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Curciat Dongalon, dûment convoqué, s'est réuni en salle de conseil à la mairie de Curciat Dongalon. La séance est ouverte sous la présidence de Didier FLEURY, Maire de Curciat Dongalon.

Date de la convocation : 28/02/2026

Présents : Didier FLEURY, Géraldine RIGAUD, Françoise GONDOCS, Adrien ROUSSINE, Nicolas GALLET, Laurent JANVIER, Jean-Michel LEJEUNE, Annie TEMPION, Frédérique BEAUDREY, Anaïs EVENO, Jean-Pierre LETHENET

Excusés avec procuration :

Absents :

Nombre de membres : en exercice : 11 – présents : 11 – votants : 11

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Géraldine RIGAUD

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 janvier 2026 : le Conseil municipal, à l'unanimité des personnes présentes ou représentées, approuve le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 15 janvier 2026.

1. Convention de partenariat 2026 avec le GDS :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le nombre important de nid de frelons asiatique sur la commune en 2025 ainsi que les nombreuses déclarations pour leurs destructions,

Ces signalements permettent à ce que le Groupement Sanitaire de l'Ain (GDS01) mette à disposition de la commune quatre pièges type « Bee Vital » pour l'année 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après un vote à main levée dont le résultat est :

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0 soit UNANIMITÉ des suffrages exprimés

- **DECIDE** d'accepter de signer la convention de partenariat 2026 avec le Groupement Sanitaire de l'Ain (GDS01)
- **Charge** Monsieur le Maire de s'occuper de toutes les démarches administratives liées à cette décision.

2. Préparation planning élection municipale 15 et 22 mars 2026 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le dimanche 15 mars 2026 se tient de 8h à 18h le bureau de vote des élections municipales.

Le planning de présence de cette élection est joint au présent procès-verbal.

3. Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité :

Vu le code général de la collectivité et notamment son article L332-23 1° ;

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;

Considérant qu'en raison de ... : il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité de rédacteur à temps complet ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après un vote à main levée dont le résultat est :

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0 soit UNANIMITÉ des suffrages exprimés

- **DECIDE** de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité de rédacteur à compter du 23 mars 2026 pour une durée de 3 mois.
- **Précise** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire.
- **Décide** que la rémunération pourra être comprise entre l'IM et l'IM.
- **Habilite** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

4. Revente de plaquettes chaufferie bois :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en date du 24 septembre 2025 la commune c'est fait livrer 90m3 de plaquettes pour la chaufferie bois.

Qu'en raison du dysfonctionnement de cette chaufferie et la décision du Conseil Municipale en date du ... de l'arrêt de cette dernière, l'entreprise BBE propose le rachat d'une partie de plaquettes.

- **Décide** d'accepter de procéder au rachat par l'entreprise BBE de 25m3 au prix de 31.90€ TTC/m3
- **Charge** Monsieur le Maire de s'occuper de toutes les démarches administratives et logistiques liée à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil municipal est informé et discute des sujets suivants :

- Signature du compris de vente pour le bâtiment communal situé 105 Rue de Bourgogne à l'office notarial
- Réunion concernant le repas des aînés
- Election du maire
- Bureau SIVOS
- Devis chauffe-eau stade

À l'issue de ces échanges, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait,
Procès-verbal approuvé le